



INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE DANS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}



PRINCIPALES RÉALISATIONS ET DÉFIS



PRÉFACE

C'est avec fierté et responsabilité que je vous présente le rapport de profilage sur l'intégration locale des Personnes déplacées Internes (PDI) dans notre commune. Ce document est le fruit d'un travail collaboratif impliquant les autorités locales, les services déconcentrés de l'État, les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et scientifiques, tels que le HCR, la GIZ, le JIPS, l'INS et le BUCREP.

Bafoussam 1^{er}, carrefour historique et cœur de la Mifi, accueille depuis plusieurs années un nombre croissant de PDI en quête de sécurité, dignité et espoir. Leur présence ne représente pas seulement un défi humanitaire, mais aussi une opportunité de renforcer le vivre-ensemble, d'encourager l'inclusion sociale et de dynamiser notre développement local.

Ce rapport, basé sur des données fiables et une analyse approfondie, nous offre une vision claire des réalités vécues par ces populations. Il met en lumière leurs conditions de vie, leurs besoins essentiels et les défis qu'elles partagent avec les communautés hôtes : accès à l'eau potable, à la santé, à l'emploi, à l'assainissement et à la sécurité alimentaire. Il souligne également des problématiques spécifiques, comme l'absence de documents d'état civil, qui freine leur pleine intégration.

Ces informations constituent désormais un outil stratégique pour orienter nos politiques publiques et nos actions locales. Elles nous permettront de concevoir des réponses adaptées, inclusives et durables, au bénéfice de tous les habitants de notre commune.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs ayant contribué à cette initiative : les experts techniques, les partenaires institutionnels, et surtout les communautés de Bafoussam 1^{er}, qui ont fait preuve d'ouverture et de solidarité en partageant leurs expériences.

Ce rapport doit être perçu comme un cadre de référence pour nos actions futures. Il incarne notre volonté commune de bâtir une commune où chaque personne, qu'elle soit originaire d'ici ou venue d'ailleurs, trouve sa place, vit dans la dignité et participe pleinement à la prospérité collective.

Ensemble, poursuivons cet engagement et faisons de l'intégration des PDI une réussite partagée.



M. NGANG Cyrille

Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}

REMERCIEMENTS

L'exercice de profilage a été réalisé dans le cadre du projet GIZ « *Promouvoir la participation économique et sociale des déplacés internes et des populations hôtes* » (PESoP) dans la région de l'Ouest du Cameroun. L'exercice, dirigé par le HCR, est le résultat du travail collaboratif des Comités¹ du PESoP, qui comprennent : 10 organisations non gouvernementales, 15 organisations gouvernementales, ainsi que les autorités municipales et les représentants communautaires de Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban¹, Kouoptamo et Mbouda. Les comités du PESoP tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance à toutes les personnes ayant contribué à l'exercice de profilage, notamment celles qui ont accepté de participer aux entretiens.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien financier du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

L'appui technique à cet exercice a été fourni par le Service conjoint de Profilage des PDI² (JIPS), l'Institut National de la Statistique (INS) et le Bureau central des Recensement et des Études de Population (BUCREP).

Préparation du rapport : Louise Ngo Nyemb Epse Baket (INS), Njiki Yatchoukeu Hyacinthe (INS) et Bell IV (BUCREP) ; avec la contribution technique de l'équipe de recherche conjointe du HCR et du JIPS : Ibrahima Ousmane Ida (UNHCR), Janvier Metangmo (UNHCR), Jerry Eyong Ndohtabi (UNHCR), Margharita Lundkvist-Houndoumadi (JIPS), Sarah Tarabishi (JIPS) et Andres Lizcano Rodriguez (JIPS).

Coordination technique : Ibrahima Ousmane Ida (UNHCR).

Design : Inter'Activ Consulting.

Collecte des données : Décembre 2024.

Citation : HCR, GIZ, JIPS (2025). Inclusion socio-économique des PDI de force dans la commune de Bafoussam 1^{er} : principales réalisations et défis.

Ce rapport fait partie d'une série de quatre autres pouvant être consultés en cliquant sur les liens ci-après : [Bafoussam 1^{er}](#), [Dschang](#), [Foumban](#), [Kouoptamo](#) et [Mbouda](#).

© Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce matériel appartiennent à la GIZ et au HCR. Il peut être reproduit à des fins éducatives (y compris la formation, la recherche et les activités de programme) et des éléments de ce rapport peuvent être cités dans d'autres publications, à condition que les partenaires de profilage soient mentionnés conformément à la citation susmentionnée.

Photo de couverture : © Jerry Eyong Ndohtabi.

¹ Comité de pilotage stratégique élargi (COPIEL) et comités locaux de suivi et de validation des activités (CLSV).

² L'appui technique du JIPS a été rendu possible grâce au soutien généreux du HCR Cameroun, de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG-ECHO), et du peuple américain par l'intermédiaire du Bureau d'aide humanitaire (BHA) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PRÉFACE..... | 3 |
| REMERCIEMENTS..... | 4 |
| LISTE DE TABLEAUX..... | 5 |
| LISTE DES GRAPHIQUES..... | 5 |
| LISTE DES CARTES..... | 5 |
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | 7 |
| I. INTRODUCTION..... | 8 |
| • CONTEXTE..... | 8 |
| • PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION..... | 9 |
| II. MÉTHODOLOGIE | 10 |
| III. DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} | 11 |
| • PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1 ^{ER} | 12 |
| • HISTORIQUE DU DÉPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI..... | 13 |
| IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS..... | 15 |
| • VUE D'ENSEMBLE | 15 |
| • DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE | 16 |
| • SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE | 17 |
| • MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI | 18 |
| • ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION | 21 |
| • LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ | 23 |
| • PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPES..... | 24 |
| V. RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} | 25 |
| ANNEXES..... | 27 |
| • ANNEXE 1 : FICHE D'INFORMATION- INDICATEURS DE « PROGRÈS » SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES..... | 29 |
| • ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES PARTENAIRES | 29 |

LISTE DE TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Échantillon- ménages et individus, collecte et pondéré..... | 11 |
|--|----|

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Proportion des PDI selon l'année initiale de déplacement..... | 13 |
| Graphique 2 : Proportion des ménages PDI qui ont mis en place des plans concrets dans les mois à venir selon le principal obstacle à déménager vers l'endroit souhaité..... | 14 |
| Graphique 3 : Pourcentage de personnes âgées de 18 ans et plus suivant le plus haut diplôme obtenu selon le statut..... | 16 |
| Graphique 4 : Ménages selon le sentiment de sécurité lorsqu'ils se promènent dans le quartier pendant la journée..... | 17 |
| Graphique 5 : Pourcentage de la population (14 ans et plus) selon le statut d'occupation, le groupe d'âge et le statut du membre au sein du ménage..... | 18 |
| Graphique 6 : Pourcentage de la population n'ayant pas travaillé au cours des sept derniers jours précédant l'enquête selon la raison..... | 20 |
| Graphique 7 : Ménages dont un membre a accouché au cours des 12 derniers mois selon le statut d'assistance d'un personnel de santé qualifié et le statut du ménage..... | 21 |

LISTE DES CARTES

| | |
|---|----|
| Carte 1 : Commune de Bafoussam 1 ^{er} dans la région de l'ouest Cameroun..... | 12 |
|---|----|

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|-------------------|---|
| BMZ | Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) |
| BUCREP | Bureau Central des Recensements et des Études de Population |
| CPI | Comité Permanent Interorganisations |
| CSI | Centres de Santé Intégrée |
| EGRIS | Expert Group on Refugee, IDP and Statelessness Statistics |
| GIZ | Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés |
| INS | Institut National de la Statistique |
| JIPS | Joint IDP Profiling Service |
| LTP | Logement, Terre et Propriété |
| MINADER | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| MINAT | Ministère de l'Administration Territoriale |
| MINDEVEL | Ministère de la Décentralisation et du Développement local |
| MINEFOP | Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| MINEPAT | Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire |
| MINJEC | Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique |
| MINJUSTICE | Ministère de la Justice |
| MINMIDT | Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique |
| MINPMEESA | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat |
| MINPROFF | Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille |
| MINSANTE | Ministère de la Santé Publique |
| NEET | Neither in Employment nor in Education or Training |
| OCHA | Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (Nations Unies) |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIM | Organisation internationale pour les Migrations |
| PAM | Programme alimentaire Mondial |
| PDI | Personne déplacée Interne |
| PESoP | Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| rCSI | Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation |
| VBG | Violence Basée sur le Genre |

I.

INTRODUCTION

CONTEXTE

En 2024, le Cameroun est arrivé en tête de la liste des crises de déplacement les moins prises au sérieux. Ce constat met en évidence un déficit de financement, d'attention des médias et d'initiatives politiques et diplomatiques internationales³. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une escalade de la violence entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Le conflit en cours et les attaques contre les communautés frontalières ont entraîné d'importants déplacements internes dans tout le pays, y compris dans la région de l'Ouest. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de 650 000 personnes ont été déplacées par la crise du Nord-Ouest et ses retombées dans les régions de l'Ouest et du Littoral. Alors que 494 000 personnes déplacées Internes (PDI) seraient rentrées chez elles en septembre 2024, la situation humanitaire dans les

zones touchées par les déplacements reste critique.

Une analyse multisectorielle des besoins réalisée en 2022⁴ a révélé que la situation dans la région de l'Ouest était particulièrement grave (niveau 4 sur 5). On y observe des besoins urgents en matière d'abris, de nourriture, d'eau et d'assainissement, et de protection - en particulier en ce qui concerne le travail des enfants mineurs. Cependant, les estimations démographiques et les données socio-économiques sur les personnes déplacées restent fragmentées, souvent invérifiables et limitées. Dans ce contexte, un exercice de profilage à Bafoussam 1^{er} (Mifi) et dans quatre autres communes de la région de l'Ouest, notamment Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun) et Mbouda (Bamboutos), a été mis en œuvre dans le cadre du projet pluriannuel de Promouvoir la participation Economique et Sociale des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (PESoP). Ces cinq communes abritent collectivement près de 34% des 114 111 personnes déplacées de l'Ouest (OCHA, 2023).

Le Projet PESoP en bref : objectif et composantes

Le projet Promouvoir la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP), est un projet de la coopération Germano-Camerounaise mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), sous le financement du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et sous la tutelle du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL). Le projet PESoP vise à promouvoir la participation à la vie économique et sociale des PDI et des populations hôtes, en particulier des femmes, dans cinq communes (Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban, Kouoptamo, et Mbouda) de la région de l'Ouest du Cameroun. Le projet apporte un soutien direct aux bénéficiaires tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et non gouvernementaux pour améliorer durablement leurs conditions de vie.

Pour sa mise en œuvre, le projet PESoP s'articule autour de quatre composantes principales :

- » **Participation économique:** Faciliter l'accès des PDI et des communautés hôtes à la formation professionnelle, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de génération de revenus ;
- » **Participation sociale :** Renforcer l'inclusion et la cohésion sociales de ces populations au sein de leur communauté hôte.
- » **Profilage socioéconomique:** Produire et rendre accessibles des données actualisées sur les vulnérabilités socioéconomiques pour mieux cibler les interventions ;
- » **Violences basées sur le genre:** Améliorer l'offre de services de prévention, de protection et de prise en charge des survivantes de VBG par les acteurs étatiques et non étatiques.

³ COR, 2024

⁴ OIM, 2022, Analyses multisectorielles des besoins (MSNA)

PROFILAGE : OBJECTIFS ET PROCESSUS DE COLLABORATION

L'exercice de profilage à Bafoussam 1^{er} avait deux objectifs principaux :

- » Identifier les vulnérabilités spécifiques auxquelles les personnes déplacées sont confrontées et les obstacles qu'elles rencontrent pour s'intégrer localement à Bafoussam 1^{er}.
- » Identifier les défis auxquels sont confrontés à la fois les personnes déplacées et les résidents non déplacés à Bafoussam 1^{er}, qui ne sont donc pas spécifiques au statut de déplacement et qui indiquent plutôt des besoins de développement plus larges.

Le profilage a été développé de manière collaborative et consultative avec la participation et le soutien des autorités municipales et des ministères sectoriels (MINDDEVEL, MINPROFF, MINEFOP, MINPMEESA, MINJEC, MINJUSTICE, MINSANTE, MINMIDT, MINADER,

MINAT), des entités gouvernementales techniques (INS, BUCREP, BUNEC) ainsi que des représentants de la communauté. Toutes ces parties prenantes ont formé le Comité de pilotage élargi, qui a fonctionné comme la principale structure de coordination pour le profilage. La mise en œuvre du profilage a été menée par le HCR, la GIZ, le BUCREP et l'INS, avec l'appui technique de JIPS.

Le comité élargi a assuré un rôle consultatif tout au long du processus. Il a participé à la définition des objectifs, contribué à l'examen et à la validation des outils et des procédures, soutenu la formation et les opérations sur le terrain et pris part à l'analyse des résultats. Plus précisément, une série de consultations et d'ateliers ont eu lieu, notamment :

- » Des ateliers au niveau municipal pour définir la portée géographique et thématique (juin 2024) ;
- » Un atelier technique avec l'INS et le BUCREP pour examiner les outils et les normes d'analyse (mars 2025) ;
- » Des ateliers au niveau municipal pour examiner et valider les résultats préliminaires (mai 2025).





Approche d'analyse et populations cibles : Les personnes déplacées Internes (PDI) et les personnes non déplacées ont été prises en compte dans le profilage. L'approche a été conçue comme une analyse comparative de la situation socio-économique de la population déplacée par rapport à celle des personnes non déplacées, sur la base des critères clés définis dans le cadre du Comité permanent interorganisations (CPI) sur les solutions durables pour les personnes déplacées Internes⁵. En identifiant les principales différences et les points communs de la situation des personnes déplacées et non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels les personnes déplacées s'en sortent moins bien et peuvent être considérées comme faisant face à des vulnérabilités liées à leur situation de déplacement, tout en soulignant les défis communs qui indiquent des problèmes liés au développement⁶.

Champ d'application géographique : La portée géographique de l'exercice de profilage a été déterminée par une série d'ateliers organisés dans chacune des cinq communes cibles. Chaque atelier comprenait un exercice de cartographie utilisant des cartes produites par le BUCREP pour identifier les quartiers (quartiers/villages ou ADMIN4) avec une concentration élevée, moyenne et faible de PDI. Cette analyse a été affinée en s'appuyant sur les connaissances des membres des communautés locales (y compris les imams, les pasteurs, les représen-

tants des personnes déplacées des comités locaux du PESoP) et des acteurs municipaux.

Portée thématique : Le profilage s'est concentré sur les critères suivants du cadre CPI sur les solutions durables : sécurité, niveau de vie adéquat (y compris l'accès aux services, à la nourriture et au logement), accès à la documentation, moyens de subsistance, logement, terre et propriété (LTP), réunification familiale et participation à la vie publique. En outre, les intentions pour l'avenir ont également été recueillies. Ces thèmes ont été discutés au niveau municipal lors d'ateliers préparatoires afin de s'assurer que les sous-thèmes pertinents étaient inclus. Par la suite, l'identification des indicateurs par critère a assuré l'alignement sur les normes nationales de l'INS et du BUCREP ainsi que sur les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les personnes déplacées et aux normes d'analyse des solutions durables⁷.

Échantillonnage et identification des personnes déplacées : Le plan d'échantillonnage a été méticuleusement conçu en utilisant les données cartographiques du BUCREP ainsi que l'estimation du nombre de personnes déplacées (PDI) obtenue lors des réunions municipales. La méthode utilisée est un échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés. Dans la commune de Bafoussam 1^{er}, 28 zones de déplacement (ZD) avec

⁵ Brookings-Bern Project on Internal Displacement (2010) IASC Framework on Durable Solutions for IDPs, avril 2010.




⁶ Pour plus d'informations sur l'approche de l'analyse des solutions durables, voir : Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées, JIPS, HCR, OIM, PNUD, RDC et al (2018) Durable Solutions Analysis Guide & Indicator Library.

⁷ Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRIS) (2020) Recommandation internationale sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS).

une présence moyenne ou élevée de PDI ont été sélectionnées au hasard. Une liste complète de tous les ménages a été établie pour chaque zone d'énumération échantillonnée. Dans celle-ci, les ménages ont été catégorisés comme déplacés et non déplacés selon un module d'identification basé sur des critères, conformément aux recommandations du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides (EGRISS)⁸. Cette classification a été effectuée en collaboration avec le BUCREP et l'INS. L'échantillon a ensuite été sélectionné

au hasard parmi les ménages répertoriés dans chaque zone de dénombrement. Au total, 536 ménages ont été interrogés à Bafoussam 1^{er}, répartis entre les personnes déplacées et les personnes non déplacées. Les échantillons ont été pondérés avant d'être analysés. Les résultats de l'enquête sont représentatifs des quartiers ayant une concentration moyenne ou élevée de personnes déplacées. Ils ne reflètent pas la situation dans les zones où il y a peu ou pas de personnes déplacées, ou dans l'ensemble de la commune.

Tableau 1: Échantillon- ménages et individus, collecté et pondéré

| MUNICIPALITÉ | ECHANTILLON | PDI | NON DÉPLACÉS | TOTAL |
|--|--------------------|---|---|--------|
| BAFOUSSAM 1^{er}  | Non-pondéré |  Ménages |  248 | 536 |
| | | Individus | 1687 | 2786 |
| | Pondéré | Ménages | 15 956 | 19636 |
| | | Individus | 84 988 | 99 400 |

Source: Enquête de profilage 2024

⁸ EGRISS (2023) Vers une approche standardisée pour identifier les personnes déplacées, les réfugiés et les populations apparentées dans les enquêtes auprès des ménages. Cette publication décrit les critères recommandés pour l'identification des personnes déplacées dans les enquêtes à l'aide d'une série de questions.

III.

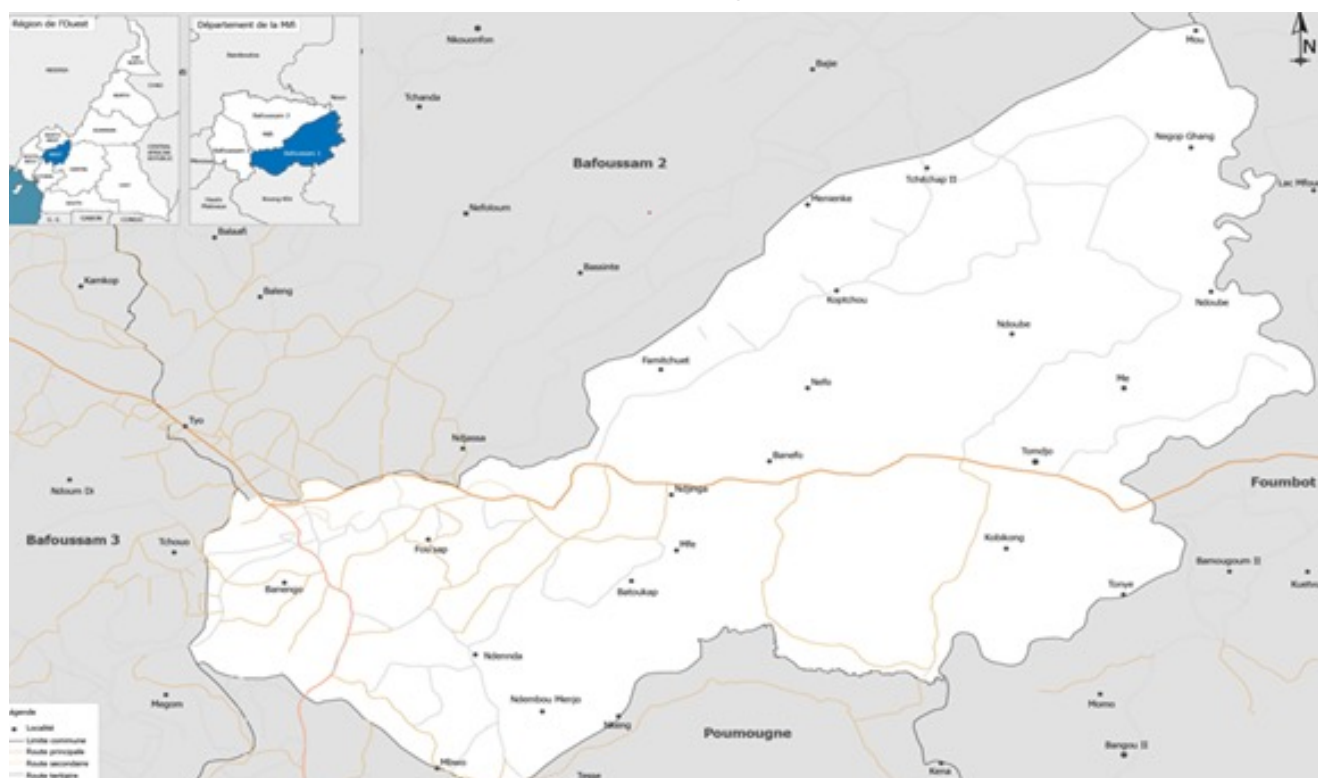
DÉPLACEMENT VERS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}

La commune de Bafoussam 1^{er} a été créée le 17 janvier 2008 suivant le décret N°2008/022 du 17 janvier 2008. C'est une commune de 91 km² de superficie avec une

population estimée à 148 786 (estimations BUCREP, 2023), composée de plusieurs différentes ethnies, notamment les Bamiléké (en majorité), les Bamoun, les Sawa, les Beti, le Bassa, etc. Elle est composée de 41 villages et quartiers correspondants aux chefferies de 3^{ème} degré qui forment le groupement Bafoussam ayant à sa tête un chef de 2^e degré.

Carte 1: Commune de Bafoussam 1^{er} dans la Région de l'Ouest Cameroun



Source : IM Unit, UNHCR, 2024

L'économie de la commune peut être structurée en trois secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Les activités du secteur primaire sont l'agriculture et l'élevage. Le développement agricole s'explique par des conditions naturelles favorables. Grâce à toutes ces potentialités, les populations se livrent à la pratique d'une agriculture diversifiée : les cultures maraîchères (le poireau, l'oignon, le poivron, la tomate, le piment, le chou, etc.), les cultures vivrières (le maïs, le haricot, le bananier plantain, l'igname, le macabo, la tomate, la morelle noire, la pomme de terre, la banane/plantain, la patate douce, le manioc, le tarot, l'igname, le soja, etc.) et des cultures de rente (café

arabica, le bananier plantain, la canne à sucre, la banane douce, etc.). Compte tenu de l'outillage rudimentaire utilisé (houe, daba, plantoir, pioche, machette, etc.), cette agriculture reste traditionnelle. La main-d'œuvre agricole étant familiale dans la plupart des exploitations, l'on est en droit de dire qu'il s'agit d'une agriculture familiale.

Ces atouts que regorge la commune de Bafoussam 1^{er} avec une diversité culturelle peuvent favoriser l'intégration des populations déplacées originaires du Nord-Ouest pour la plupart, en proie aux conflits armés dans leur région.

HISTORIQUE DU DEPLACEMENT ET INTENTIONS DES PDI

Une population de déplacés principalement jeune :

La population des PDI enquêtée dans la commune de Bafoussam 1^{er} est composée de près de 50% de personnes âgées entre 15 et 34 ans. Les femmes sont légèrement plus représentées que les hommes dans la tranche d'âge 15-34 ans (48% contre 45%) et celle de 60 ans et plus (3,2% contre 2,7%). En revanche, les hommes sont légèrement plus représentés dans les bas âges (moins de 15 ans ; 34% contre 32%) et l'âge adulte (17% contre 16%) que les femmes. Ces différences semblent faibles, ce qui ne peut pas à priori montrer une différence significative sur la structure par sexe de la population déplacée.

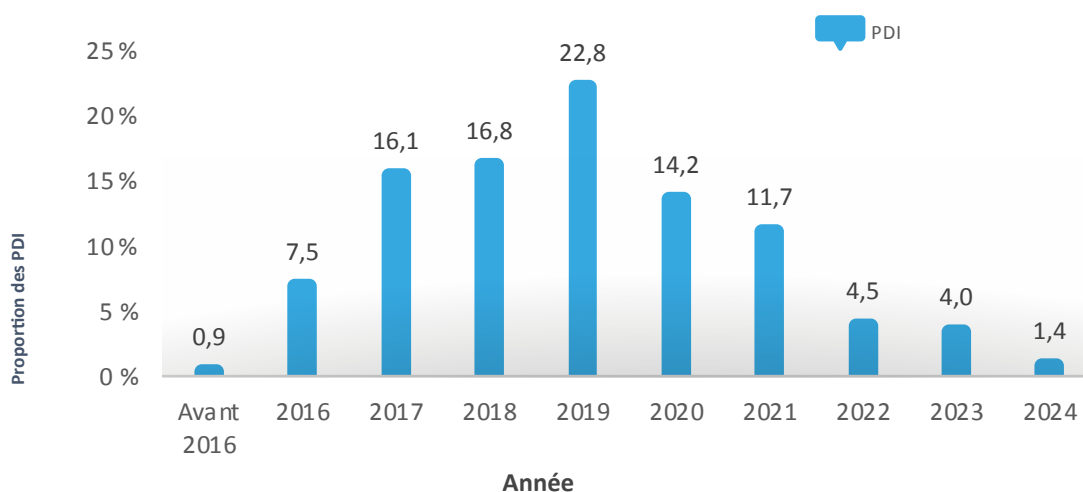
La majorité des déplacés sont originaires du Nord-Ouest : les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont principalement les régions d'origine des populations ayant déménagé dans la commune de Bafoussam 1^{er}.

La population des déplacés internes est majoritairement originaire de la région du Nord-Ouest avec 81%, suivi de la région du Sud-Ouest, 13% et de l'Ouest, 4%. Au niveau départemental, les déplacés sont plus originaires du Bui (23%) et de la Mezam (28%).

La quasi-totalité des déplacements sont causés par les conflits armés : la quasi-totalité des populations déplacés internes, soit 97%, ont déménagé pour la commune de Bafoussam 1^{er} à cause des conflits armés.

Le flux de déplacements dans la commune de Bafoussam 1^{er} a connu son pic en 2019 : il ressort du graphique 1 que 23% de déplacés internes déménagent pour la première fois dans la commune de Bafoussam 1^{er} pendant l'année 2019. Il est noté que cette proportion augmente d'avant 2016 jusqu'en 2019 de 1% à 23%. Ensuite elle connaît une baisse en 2020, donc la valeur est de 14% et continue de baisser jusqu'en 2024 pour retrouver quasiment le niveau d'avant 2016, soit 1%.

Graphique 1 : Proportion des PDI selon l'année initiale de déplacement



Un retour difficile pour les déplacés dans leur lieu d'origine :

Peu de PDI résidant dans la commune de Bafoussam 1^{er} peuvent retourner dans la localité où elle vivait juste avant d'être forcée de fuir si elle le voulait. Toutefois, plusieurs PDI ont trouvé l'occasion de visiter leur lieu d'origine pour des raisons précises. Concernant la vérification des biens (terrain, maison, boutique, etc.), 51% d'hommes et 49% de femmes ont visité leur lieu d'origine pour cette raison. 68% d'hommes contre 32% de femmes ont visité leur lieu d'origine pour rencontrer des parents ou amis. Les femmes (68%) sont également plus représentées que les hommes pour des visites dans les événements familiaux (mariages, décès, etc.).

Un ménage de personnes déplacées sur deux voit son futur dans un lieu autre que le lieu de résidence actuel :

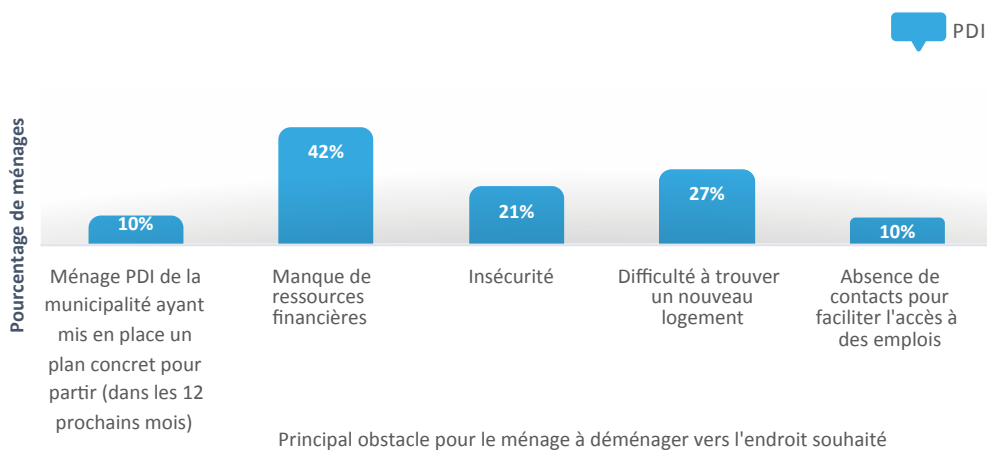
près de la moitié des ménages (48 %) expriment le souhait de quitter leur lieu de résidence actuel, traduisant un niveau élevé d'insatisfaction ou d'instabilité. Parmi eux, la majorité souhaite retourner à leur lieu

d'origine (47 %), ce qui reflète une volonté de reconstruction de la vie antérieure. D'autres envisagent une mobilité interne, principalement vers une autre localité dans le même arrondissement (23 %) ou une autre région du pays (11 %). Une minorité (6%) souhaite quitter le Cameroun, ce qui reste marginal dans le contexte d'un déplacement prolongé.

Si la majorité souhaite se mouvoir, seule une minorité a des plans concrets immédiats :

parmi les ménages PDI présents dans la commune, seuls 10% disposent de plans concrets et immédiats (dans les 12 mois à venir), révélant un écart important entre l'intention et la capacité réelle de mobilité. Le principal frein est le manque de ressources financières (42 %), suivi par la difficulté à trouver un logement (27 %) et l'insécurité (21 %). L'absence de contacts pour accéder à un emploi (10 %) constitue également un obstacle.

Graphique 2 : Proportion des ménages PDI qui ont mis en place des plans concrets dans les 12 mois à venir selon le principal obstacle à déménager vers l'endroit souhaité



Principal obstacle à déménager ailleurs

IV.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

VUE D'ENSEMBLE

D'un point de vue global, les populations de déplacés et des non-déplacés dans la commune de Bafoussam 1^{er} vivent des réalités différentes dans la plupart des domaines, notamment démographique, socio-économique, sécuritaire et même culturel. L'on note toutefois quelques rares similarités dans ces domaines. De manière plus précise :

- » Les ménages PDI sont plus denses (plus de personnes) que les ménages des non-déplacés. La forte densité des ménages PDI semble être causée par le regroupement rapide et spontané des membres dans la commune, étant donné que plus d'un tiers des ménages PDI ont perdu des membres du fait de leur déplacement forcé.
- » La plupart des PDI sont des anglophones et sont plus bilingues que les non-déplacés. Le bilinguisme devient un atout indéniable pour l'intégration des PDI dans la commune de Bafoussam 1^{er} et également un atout pour les non-déplacés d'améliorer leur anglais parlé.
- » En matière de sécurité, les déplacés sont plus en danger que les non-déplacés. Les PDI ont plus de défis à relever pour se protéger que les non-déplacés, car ils subissent plus de violences, ont plus peur de représailles et recourent plus au signalement auprès des autorités que les non-déplacés.
- » Concernant l'insécurité alimentaire, les ménages PDI utilisent plus les stratégies d'adaptation à haut risque que les ménages non déplacés. Les ménages PDI sont donc plus dépendants des stratégies pour gérer une crise alimentaire que les ménages non déplacés.
- » En matière d'emploi, les PDI sont moins occupées que les non-déplacées. Les personnes adultes (35-64 ans) sont celles qui ont les taux d'emploi plus importants (dans les deux groupes), avec un taux plus élevé chez les non-déplacés par rapport aux déplacés. Les emplois des PDI sont pour la plupart des emplois temporaires ou indépendants. Les PDI sont également touchés par un sous-emploi plus élevé que les non-déplacées.
- » En matière de scolarisation, les deux groupes ont des tendances quasi-similaires avec un net avantage des non-déplacées. Le niveau de scolarisation est élevé dans les deux groupes. En matière de santé,

par contre, les ménages PDI ont plus de facilité d'accès aux soins de santé que les non-déplacés. De plus, ils recourent plus aux spécialistes en matière d'accouchement que les non-déplacés.

- » La majorité des PDI ont le statut de locataire dans les logements qu'ils occupent. Ils subissent pour certains d'entre eux des expulsions et des difficultés liées à l'accès des meilleures conditions de vie (accès à l'eau et à d'autres ressources, accès à la propriété, etc.). En effet, les ménages PDI ont moins accès à l'eau aménagée ou sécurisée que les non-déplacés.
- » Les déplacements forcés dus aux conflits dans les zones anglophones, notamment le Nord-Ouest pour la plupart des déplacés, dans la commune de Bafoussam 1^{er}, ont entraîné des séparations familiales, donc plusieurs familles rencontrent des difficultés à se regrouper de nouveau. Les ménages les plus impactés par les séparations familiales sont les ménages exclusivement PDI et les principales difficultés rencontrées pour un regroupement familial sont d'ordre financier.
- » Les relations entre les deux groupes sont jugées positives. En effet, plusieurs personnes non déplacées jugent que la situation des PDI est bien meilleure que la leur, ce qui traduit une meilleure intégration sociale des PDI auprès des communautés hôtes. Toutefois, l'on signale des incidents de violence et de discrimination relevés par les déplacés.
- » Près de la moitié des personnes déplacées souhaitent quitter leur lieu de résidence actuel. Cela peut s'expliquer par un sentiment d'insatisfaction ou d'instabilité, dû aux conditions de vie dans leur environnement. Toutefois, très peu de ces ménages disposent des plans concrets immédiats pour leur délocalisation.

Il est fort de constater que, malgré les efforts consentis pour l'intégration des PDI auprès des communautés hôtes de la commune de Bafoussam 1^{er}, les écarts restent importants et, de ce fait, poussent certains PDI à penser à déménager pour améliorer leurs conditions de vie.

Dans la section suivante, il est question de décrire en détail par thème, les principaux défis auxquels les personnes déplacées sont confrontées plus que les non-déplacés ainsi que les défis qui sont partagés par les deux groupes, mais aussi les réalisations significatives des personnes déplacées, de la population hôte et de la commune de Bafoussam 1^{er}, en matière d'intégration de la population déplacée et en matière de développement.

DONNÉES

DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

Davantage de personnes déplacées vivent dans les ménages de forte taille, les ménages unipersonnels sont plus nombreux chez les non-déplacés. Globalement, dans la commune de Bafoussam 1^{er}, un ménage compte en moyenne 6,6 personnes. Cette taille varie de 6,9 personnes dans les ménages PDI à 6,5 personnes dans ceux des non-déplacés. La majorité des ménages PDI compte de six à neuf personnes (40 %), contre 33 % parmi les non-déplacés. Et les ménages unipersonnels sont doublement plus nombreux chez les non-déplacés (12%) que chez les PDI (7%).

Autant de ménages PDI que de non-déplacés sont dirigés par les femmes. Près de deux ménages déplacés sur cinq (38%) ont à leur tête une femme, autant dans les ménages de non déplacés (37%). La majorité des Chefs de Ménages (CM) sont mariés (48% chez les déplacés contre 56% chez les non-déplacés) ou vivent comme s'ils étaient mariés (15% chez les PDI contre 14% chez les non-déplacés).

Un peu plus d'un tiers des ménages de personnes déplacées (uniquement PDI et PDI & Non déplacés) ont été séparés de leurs membres du fait de leur déplacement forcé depuis qu'ils ont fui : Environ 37% des ménages avec au moins un PDI enregistrent actuellement l'absence d'un membre du fait du déplacement (dont 48% chez les ménages uniquement PDI et 31% chez les ménages composés (PDI & non déplacés). Parmi eux, à proportion égale dans les deux sous-groupes de ménage PDI, trois quarts ont essayé de se réunir (74%), mais seuls 7% sont réunis à ce jour (5% chez les ménages uniquement PDI et 9% chez les ménages composés) et la plupart des ménages qui ont été séparés pendant le déplacement n'ont pas été en mesure de se réunir. Plus précisément, 89% des ménages de personnes déplacées sont toujours séparés d'au moins un membre de leur famille, principalement en raison de difficultés financières (65%, dont 61% chez les ménages uniquement PDI et 68% chez les ménages

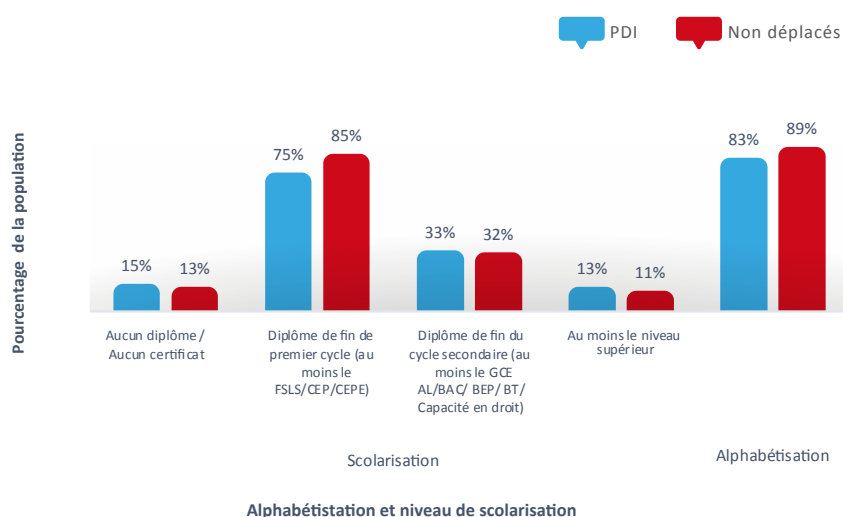
composés), de l'insécurité encore existante (43%, dont 42% chez les ménages uniquement PDI et 44% chez les ménages composés) dans la région de provenance et du manque de moyen de transport (27%, dont 34% chez les ménages uniquement PDI et 20% chez les ménages composés).

Le niveau du handicap déclaré dans la population générale est faible : la situation de handicap telle que déclarée touche une infime partie de la population (6%). Ce taux est de 5% pour dans la population PDI et de 6% dans la population des non-déplacés. Dans la population des chefs de ménage, 14% déclarent être en situation de handicap. Ce taux est doublement plus élevé chez les Chefs de ménages non déplacés (15% contre 9% chez les chefs de ménages PDI). Par ordre d'importance, les handicaps les plus fréquemment déclarés parmi les personnes handicapées sont le handicap visuel (49% chez les PDI et 53% chez les non-déplacés), le handicap moteur (32% chez les PDI et 46% chez les non-déplacés) et la difficulté à s'occuper de soi-même (17% chez les PDI et 15% chez les non-déplacés).

Le bilinguisme est un atout indéniable pour l'intégration des PDI. La plupart des personnes déplacées parlent exclusivement l'anglais (64%), tandis que les personnes non déplacées parlent exclusivement le français (84%). Cependant, le bilinguisme est beaucoup plus répandu chez les personnes déplacées (20%) que chez les personnes non déplacées (9%). Cela représente un levier important pour leur intégration socio-économique et la cohésion sociale. Leur accès aux services publics, à l'éducation et au marché du travail devient un peu plus facile. Il serait donc primordial de renforcer les programmes de formation linguistique, notamment en français pour les PDI anglophones et en anglais pour les populations hôtes francophones, afin de favoriser la communication et l'inclusion mutuelle.

Le niveau d'alphabétisation est relativement élevé dans les deux groupes, avec un léger avantage en faveur des populations hôtes : on compte respectivement de 83% des personnes âgées de plus de 12 ans déplacés et 89% des non-déplacés qui savent lire et écrire. Cet écart est observable tant chez les hommes (84% contre 92%) que chez les femmes (83% contre 87%).

Graphique 3 : Pourcentage de personnes âgées de 18 ans et plus suivant le plus haut diplôme obtenu selon le statut



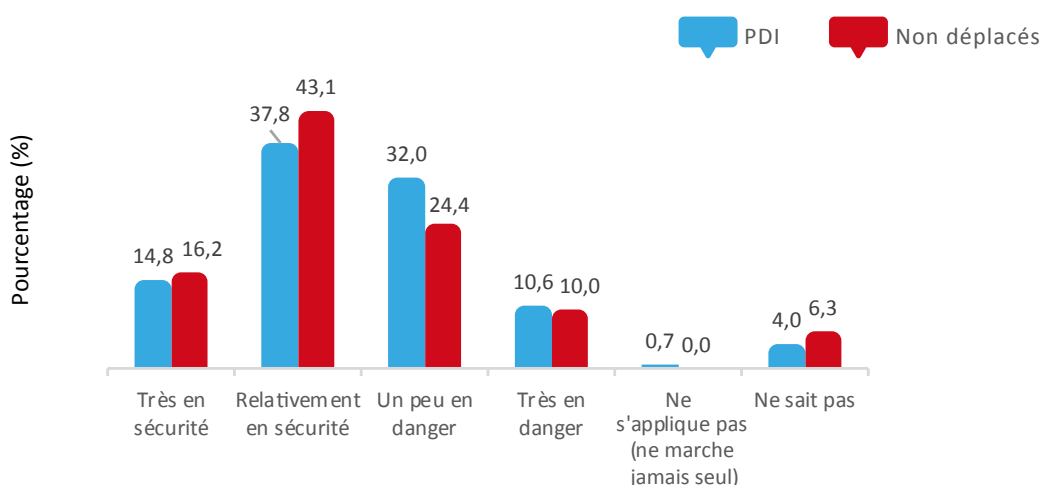
SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET VBG

Les non-déplacés se sentent mieux en sécurité que les déplacés : en ce qui concerne la sécurité, les personnes non déplacées rapportent un sentiment de sécurité supérieur à celui des personnes déplacées.

En effet, parmi les PDI, 15% se sentent très en sécurité dans le quartier pendant la journée et 38% relativement en sécurité, contre 16% et 43% chez les non-déplacés, respectivement. Aussi, 32% de PDI se sentent un peu en danger, contre 24% chez les non-déplacés.

De plus, la proportion de PDI qui ressent un sentiment de violence élevé dans le quartier où ils vivent est plus importante que celle des non-déplacés. L'on note que 2,4% de PDI pensent que le niveau de violence est très élevé contre 1,6% chez les non-déplacés. L'observation est la même que pour un niveau de perception élevé car 12% de PDI le pensent contre 7% chez les non-déplacés. De plus, 32% de non déplacés pensent que le niveau de violence est très faible ou faible, contre 28% et 27% chez les PDI respectivement.

Graphique 4 : Ménages selon le sentiment de sécurité lorsqu'ils se promènent dans le quartier pendant la journée



Sentiment de sécurité

L'incidence de violences est légèrement plus importante chez les PDI que les non-déplacés : Les PDI semblent avoir peur de devenir victimes de violences que les non-déplacés au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête. Près de 10% de PDI ont peur de devenir victimes de violences au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête, contre 3% chez les non-déplacés. Parmi ceux ayant peur d'être victimes de violence, 61% de PDI pensent que les non-déplacés seraient à l'origine qu'ils soient victimes de violence. 30% de PDI pensent que cette origine viendrait des PDI elles-mêmes. Près de 24% de non déplacés pensent que l'origine d'être victime de violence viendrait d'autres personnes.

Les PDI sont plus victimes de VBG que les non-déplacés : 7% de PDI ont subi des VBG au cours des 12 derniers mois contre 1% de non déplacés. En distinguant les victimes de VBG selon le genre, l'on constate que les hommes semblent subir plus les VBG que les femmes, quel que soit le statut du ménage (PDI ou non déplacés). En effet, 7,5% d'hommes PDI ont subi un VBG au cours des 12 derniers mois précédents l'en-

quête contre 7% de femmes PDI. Ce résultat est différent chez les non-déplacés où le pourcentage de VBG chez les femmes (0,9%) est très légèrement supérieur à celui des hommes (0,7%).

Le signalement des incidences de violence est principalement effectué par les PDI : Parmi les PDI victimes de violences, 68% ont signalé leur agression auprès des autorités contre 29% chez les non-déplacés. Les PDI ont signalé les incidences de violence auprès de toutes les autorités compétentes possibles, par contre les non-déplacés n'ont ciblé que quelques-unes. Seules les PDI (38%) ont signalé leur incidence auprès de la police, 28% auprès des autorités traditionnelles et 20% auprès de la gendarmerie. Les personnes non déplacées n'ont signalé leur incident qu'auprès de la gendarmerie (56%) et des autorités traditionnelles (44%).

Les représailles et le manque de confiance sont les principales raisons du non-signalement des incidences de violences : 70% de PDI, qui n'ont pas signalé l'incident, ont peur de représailles ou de nouveaux préjudices. Chez les non-déplacés, 34% ont peur des représailles et 48% ont un manque de confiance à la police ou aux autorités.

MOYENS DE SUBSISTANCE ET EMPLOI⁹

Avec trois ménages déplacés sur quatre en situation d'insécurité alimentaire¹⁰, leur vulnérabilité est plus élevée que celle des non-déplacés : environ 73% des ménages PDI utilisent des stratégies d'adaptation à haut risque, contre 60% des ménages non déplacés, ce qui met en évidence une dépendance accrue à des stratégies moins durables pour gérer les pénuries alimentaires. De plus, l'indice de stratégie d'adaptation est de 26,05 dans les ménages de la commune de Bafoussam 1^{er}, qui se traduit par un indice élevé. Le niveau de stratégie d'adaptation est plus élevé dans les ménages PDI (31,35) que dans les ménages non déplacés (24,83).

Contrairement aux non-déplacés, les personnes déplacées (PDI) dépendent majoritairement de sources de revenus moins fiables ou précaires : les ménages déplacés internes (PDI) dépendent principalement du travail occasionnel (41% contre 28% pour les non-déplacés), ce qui témoigne d'une plus grande précarité de leurs moyens de subsistance. En revanche, les ménages non déplacés tirent davantage leurs revenus de l'agriculture (29% contre 16% chez les PDI) et de l'emploi formel (15% contre 7%). Les PDI sont également un peu plus nombreux à exercer de petites activités commerciales (17% contre 14%). Ces données suggèrent que les PDI ont un accès plus limité aux ressources stables, comme la terre ou l'emploi formel, et sont donc davantage contraints de recourir à des activités informelles ou instables.

Le taux d'emploi est faible dans les deux groupes, avec un léger avantage en faveur des non-déplacés. Les femmes déplacées ont un taux d'emploi inférieur à celui des femmes non déplacées et à celui des hommes, qu'ils soient déplacés ou non : l'emploi a été capté par le fait d'avoir travaillé au cours des 7 derniers jours. Il ressort ainsi que le pourcentage de personnes ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est plus faible chez les PDI (23%) par rapport aux non-déplacés (29%), aussi bien chez les hommes (31% contre 39%) que chez les femmes (17% contre 19%). Globalement, les femmes sont nettement moins actives que les hommes, quel que soit leur statut, avec un taux d'emploi moyen de seule-

ment 19%, contre 38% pour les hommes. Ces données reflètent une double vulnérabilité pour les femmes déplacées, qui cumulent les obstacles liés au genre et à la situation de déplacement, réduisant significativement leur accès au marché du travail.

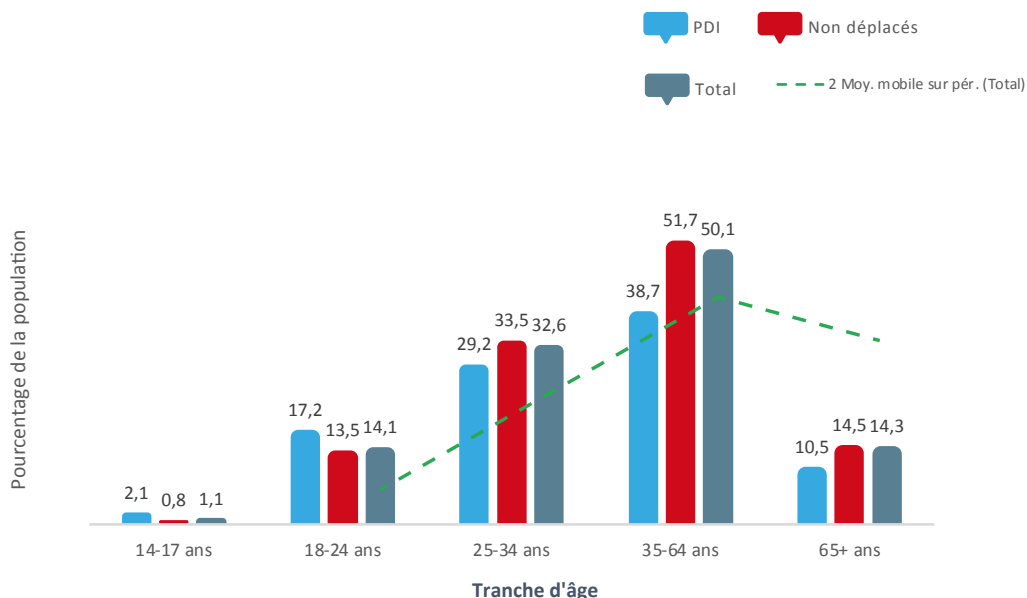
La situation du non-emploi est préoccupante des deux groupes avec des taux élevés, et les raisons évoquées par la plupart des personnes qu'elles soient déplacées ou non, reste le fait qu'elles n'ont jamais travaillé ou sont à la recherche d'emploi : Les PDI sont proportionnellement plus nombreux à ne pas être en emploi (77,0% contre 71,4% chez les non-déplacés). Cette inactivité est en grande partie liée au fait qu'un plus grand nombre de PDI n'a jamais travaillé (39,7% contre 31,4%) et qu'ils sont plus souvent à la recherche d'un emploi (25,2% contre 20,0%), ce qui témoigne d'un accès limité au marché du travail. À l'inverse, les non-déplacés sont davantage engagés dans le système éducatif (34,4% d'étudiants contre 24,9% chez les PDI) et comptent une plus grande proportion de retraités, de rentiers et de femmes au foyer, traduisant une relative stabilité socio-économique. La situation de non-emploi, plus marquée chez les PDI, met en évidence leur vulnérabilité face au marché du travail, contrastant avec la vulnérabilité socio-économique moins marquée des non-déplacés. La forte proportion à rechercher active d'un emploi souligne la nécessité de programmes ciblés d'insertion professionnelle pour les deux groupes.

Les tendances en matière d'emploi sont meilleures pour les non-déplacés que les déplacés suivant la tranche d'âge, avec moins de jeunes au travail : l'emploi augmente avec l'âge jusqu'à 64 ans, puis diminue. Les personnes âgées de 35 à 64 ans présentent les taux d'emploi les plus élevés, notamment les non-déplacés (52%) contre 39% chez les PDI du même groupe d'âge. De manière générale, les non-déplacés sont plus actifs que les déplacés internes dans presque tous les groupes d'âge. L'écart est moins marqué chez les 25-34 ans (34% d'actifs chez les non-déplacés contre 29% chez les PDI). À l'inverse, les jeunes de 14-17 ans sont très peu présents sur le marché du travail, avec un taux d'emploi global très faible (1% au total). Enfin, chez les 65 ans et plus, l'activité reste marginale (14%), ce qui reflète un possible retrait du marché du travail lié à l'âge.

⁹ L'emploi ici fait référence au fait d'avoir au moins une heure au cours des sept derniers jours. Est considéré comme occupé celui qui a un emploi dans le sens de cette étude.

¹⁰ Pour évaluer l'insécurité alimentaire, l'on a examiné la fréquence et la gravité des stratégies d'adaptation adoptées par les ménages lorsqu'ils manquent de nourriture ou de moyens d'en acheter. Un score élevé sur cette échelle reflète un recours accru à des mécanismes d'adaptation négatifs, comme sauter des repas, emprunter de la nourriture, indiquant une insécurité alimentaire plus grave. L'enquête a adopté le module de l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI), qui examine la fréquence et la sévérité avec lesquelles les ménages adoptent des stratégies d'adaptation lorsqu'ils manquent de nourriture ou de moyens de l'acheter. Un score élevé sur cette échelle reflète une plus grande dépendance à l'égard de mécanismes d'adaptation négatifs- tels que réduire ou sauter des repas, emprunter de la nourriture, etc.

Graphique 5 : Pourcentage de la population (14 ans et plus) selon le statut d'occupation, le groupe d'âge et le statut du membre au sein du ménage



Les PDI travaillent davantage dans des emplois temporaires en comparaison aux non-déplacés qu'on retrouve majoritairement dans les emplois indépendants : les PDI occupent majoritairement des emplois temporaires (44%), une proportion nettement plus élevée que chez les non-déplacés (29%). À l'inverse, les non-déplacés sont plus souvent travailleurs indépendants (38% contre 27% chez les PDI) et salariés permanents (23% contre 19%), ce qui reflète une meilleure stabilité de l'emploi. Les PDI sont également plus représentés dans des formes d'emploi moins structuré ou plus précaire, comme les stages non rémunérés (5% contre 1%), tandis que les non-déplacés sont plus souvent aides familiaux (4% contre 1%).

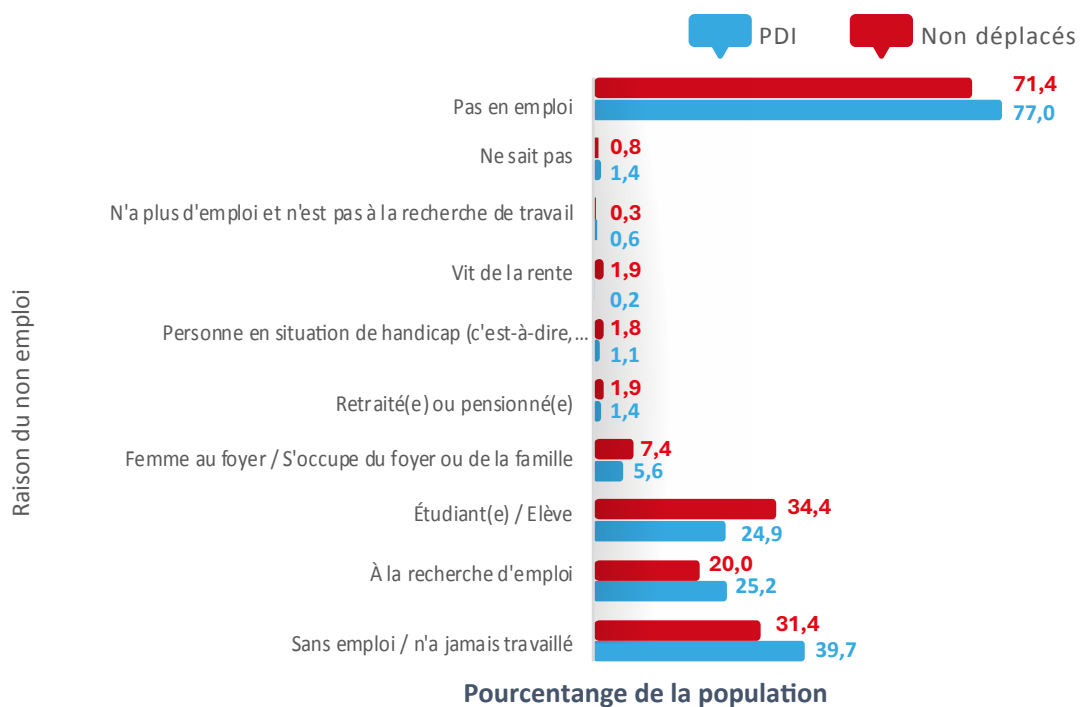
Ces données soulignent que les PDI sont davantage cantonnés à des formes d'emploi temporaire ou instable, traduisant une insertion plus difficile sur le marché du travail formel et des opportunités économiques plus limitées.

La proportion de jeunes de 15-24 ans qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation (NEET/ ODD 8.6.1) est importante : 33% des hommes déplacés et 21% des hommes non déplacés, ainsi que 39% des femmes déplacées et 22% des femmes non déplacées. Ce groupe de jeunes est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). Il est important de prévenir la perte de capital humain (en soutenant

l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) ainsi que l'entrée sur le marché du travail.

Comparativement aux non-déplacés, le sous-emploi touche plus fortement les PDI, en particulier les femmes, révélant une inégalité d'accès à un emploi stable et à temps plein. Mesuré dans le cadre de cette étude par le pourcentage de personnes ayant travaillé moins de 40 heures par semaine, le sous-emploi met en évidence une forme de précarité de l'emploi. À l'inverse, le plein emploi est capté par le pourcentage de personnes ayant travaillé 40 heures ou plus par semaine. Le sous-emploi affecte légèrement plus les PDI (24% contre 20% chez les non-déplacés), mais l'écart est particulièrement marqué chez les femmes. Parmi les femmes PDI occupées, 24% travaillent moins de 40 heures par semaine, contre 16% chez les femmes non déplacées. Par ailleurs, les femmes non déplacées sont celles qui travaillent le plus souvent à temps plein (84%), tandis que les femmes PDI affichent un taux plus faible (76%). Ces données soulignent que le sous-emploi touche plus les femmes déplacées, accentuant les vulnérabilités liées à la fois au sexe et au statut de déplacement.

Graphique 6: Pourcentage de la population n'ayant pas travaillé au cours des sept derniers jours précédant l'enquête selon la raison



ACCÈS AUX SERVICES ET À LA DOCUMENTATION

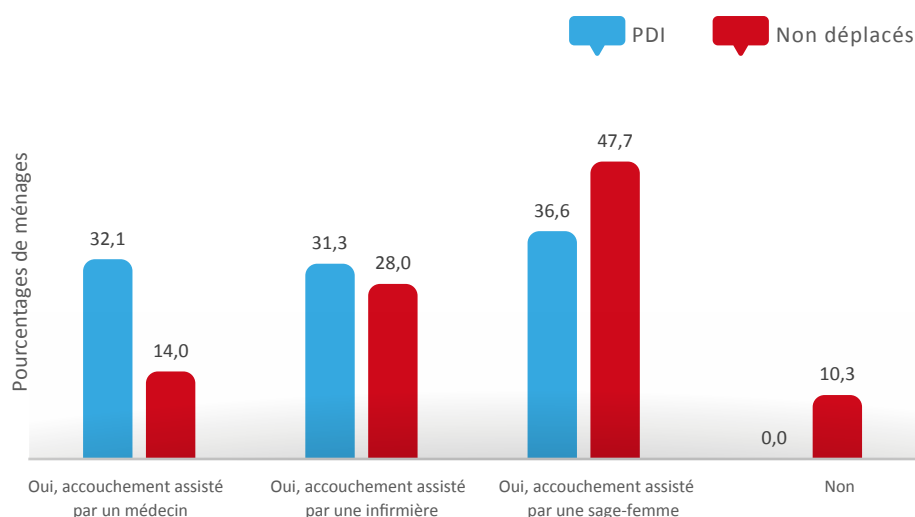
Les taux de scolarisation sont élevés dans les deux groupes, mais légèrement plus importants dans les ménages non déplacés : la population de 6-18 ans inscrits dans un établissement d'enseignement formel public ou privé représente plus de 85% de la population de ce groupe d'âge. Cette proportion est plus élevée dans la population (6-18 ans) qui vit dans les ménages non déplacés (94%) que celle de la population des ménages PDI (87%). En prenant en compte le sexe du chef de ménage, les ménages non déplacés dirigés par les femmes ont la proportion d'inscriptions la plus élevée 95%. Elle est suivie de celle des ménages non déplacés dirigés par les hommes (93%), de celle des ménages PDI dirigés par des hommes (88%) et enfin de celle des ménages PDI dirigés par des femmes (86%).

Les ménages non déplacés semblent avoir plus de difficultés d'accès aux services de santé que les ménages PDI : les ménages non déplacés ayant besoin de soins

de santé ont plus de difficultés d'accès aux services de santé que les ménages PDI. La proportion des ménages PDI qui rencontrent ces difficultés est de 72% contre 65% chez les ménages PDI. Pour le cas particulier des ménages PDI, leurs membres rencontrent des difficultés d'accès aux soins de santé du fait qu'ils soient déplacés. Les femmes (33%) sont plus affectées par ce phénomène que les hommes (27%).

Les ménages PDI consultent plus les spécialistes en matière d'accouchement que les ménages non déplacés : au cours des 12 derniers mois, 21% de ménages PDI ont eu au moins un membre qui a accouché, contre 7% de ménages non déplacés. Parmi ces ménages, dans 32% de ménages PDI, les accouchements ont été assistés par un médecin, contre 14% de ménage non déplacés. 31% de ménages PDI et 28% de ménage non déplacés ont été assistés par une infirmière. Les ménages non déplacés ont plus recours à l'assistance par une sage-femme (48%) que les ménages PDI (37%).

Graphique 7: Ménages dont un membre a accouché au cours des 12 derniers mois selon le statut d'assistance d'un personnel de santé qualifié et le statut du ménage



L'eau de boisson potable moins appréciée chez les PDI que les non-déplacés : 30% de ménages PDI contre 34% de ménages non déplacés ont accès à une source sécurisée. 51% de ménages PDI et 46% de ménages non déplacés ont accès à une source aménagée. La source non aménagée et l'eau de surface sont les moins utilisées par les ménages, donc 19% et 0,5% pour les ménages PDI, contre 17% et 2,3% pour les ménages non déplacés respectivement. Sur l'approvisionnement en eau potable, 54% de ménages PDI pensent que l'eau qui leur est approvisionnée n'est pas potable contre 48% de ménages non déplacés.

Au cours des six derniers mois précédents l'enquête, **15% ménages PDI se sont vus refuser l'accès à l'eau potable en raison de leur statut de déplacé** contre 10% de ménages composés.

La quasi-totalité des ménages ont accès à l'électricité : 99% de ménages PDI et 97% des ménages non déplacés ont accès à l'électricité. Toutefois, au cours des six derniers mois avant l'enquête, 11% des ménages PDI se

sont vus refuser l'accès à l'électricité du fait qu'ils soient des déplacés.

La CNI et l'acte de naissance sont les documents personnels les plus possédés par les ménages : 83% des PDI possèdent un acte de naissance contre 91% de non déplacés. Pour la CNI, 49% de PDI et 48% de non déplacés en possèdent. Pour les personnes qui ne possèdent aucun document personnel, 9% sont dans la population de déplacés internes, contre 3% dans la population des non-déplacés. Parmi les personnes qui ne disposent pas de papiers d'identité, 42% de PDI et 60% de non déplacés affirment que c'est par manque de connaissance du processus d'enregistrement et de documentation.

Les naissances de la majorité des enfants (0-5 ans) sont enregistrées : l'enregistrement de la naissance est effectif sur plus de 80% des enfants âgés de 0-5 ans. Près de 90% de la population 0-5 ans non déplacée est enregistré à la naissance contre 82% de la population 0-5 ans des déplacés.



LOGEMENT, TERRE ET PROPRIÉTÉ

Plusieurs ménages déplacés internes sont expulsés de leur logement : Au cours des six derniers mois précédents l'enquête, 16% de ménages uniquement PDI ont été expulsés de leurs logements, contre 20% de ménages composés. L'expulsion semble avoir plus touché les ménages composés que les ménages uniquement PDI. Concernant les problèmes rencontrés dans leur logement actuel, 9% de ménages uniquement PDI ont un problème de propriété du bien contesté et aucun ménage composé n'est concerné. 34% de ménages uniquement PDI ont un conflit sur l'accès à l'eau ou à d'autres ressources contre 17% de ménages composés. Les barrières financières pour récupérer ou accéder à la propriété affectent 22% de ménages uniquement PDI, contre 17% de ménages composés.

Les PDI ont principalement abandonné leur domicile et leurs terres agricoles : Les PDI ont abandonné comme biens avant de rejoindre la commune de Bafoussam 1^{er}, leurs maisons, leurs terres agricoles, leurs petites entreprises et leurs bétails. En effet, 80% de PDI ont abandonné leurs maisons, 73% leurs terres agricoles, 25% leurs petites entreprises et 18% leurs bétails¹¹.

Un accès difficile aux biens abandonnés par les déplacés : Très peu de déplacés ont accès à leurs biens abandonnés dans leur lieu de résidence précédent.

Parmi ceux qui ont abandonné leurs ménages, 15% y ont encore accès. Il en est de même (15%) pour ceux qui ont accès à leurs terres agricoles. Ceux ayant abandonné le transport commercial, les outils agricoles, les semences ou plants, sont entre 8 et 9% à avoir encore accès à leurs biens. La majorité des PDI (95%) ayant abandonné leurs biens rencontrent des obstacles pour avoir accès à leurs biens du fait des conflits armés, de l'insécurité ou des violences.

La majorité des logements occupés par les ménages PDI ou composés ont le statut de locataire : les ménages PDI ont en quasi-totalité le statut de locataire dans le logement où ils résident. Le statut d'occupation « Location ordinaire sans contrat de bail » concerne 51% des ménages composés (PDI + non déplacé), contre 36% de ménages PDI uniquement. Pour le statut « Location ordinaire avec contrat de bail », 31% de ménages uniquement PDI occupent ce statut, contre 25% de ménages composés. Moins de 2% de ménages PDI sont propriétaires avec titre foncier et permis de construire, donc 1,9% pour les ménages uniquement PDI et 1% pour les ménages composés.

Installation sanitaire moins courante dans les ménages PDI que dans les ménages non déplacés : Il ressort que dans 32% de ménages PDI, les installations sanitaires sont améliorées contre 37% de ménages non déplacés.



¹¹ Il est à noter qu'une personne déplacée peut perdre plusieurs biens à la fois.

PARTICIPATION CIVIQUE ET RELATIONS INTERGROUPE

La participation électorale est plus faible chez les ménages PDI que chez les ménages non déplacés.

Lors des élections législatives et municipales de 2020, seuls 32% des ménages PDI ont voté, contre 65% des ménages non déplacés. Parmi ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes, 32% des ménages PDI n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, un taux identique à celui observé chez les ménages non déplacés. Il faut signaler ici que la question a été posée au répondant principal pour chaque ménage.

Les ménages PDI sont moins impliqués dans les instances locales de prise de décision que les ménages non déplacés, en grande partie en raison d'un manque d'information :

au cours des 12 derniers mois, seuls 31% des ménages PDI ont participé aux comités locaux, contre 53% des ménages non déplacés. Parmi les ménages PDI n'ayant pas pris part à ces comités, 34% déclarent ne pas avoir été informés de leur tenue, soit plus du double du taux observé chez les ménages non déplacés (15%). Ce déficit d'information constitue donc un obstacle majeur à leur participation à la vie sociale. Par ailleurs, 17% des ménages PDI expliquent leur non-participation par une absence d'invitation ou d'inclusion, contre 15% des ménages non déplacés. À noter que 32% des ménages non déplacés disent ne pas connaître les raisons de leur non-participation, un chiffre nettement plus élevé que chez les ménages PDI (9%). Les actions, telles que la création d'un système local d'alerte communautaire et d'information participative dédié à la diffusion régulière d'informations sur les comités locaux, leurs dates, lieux, objectifs et modalités de participation doivent être encouragés pour une sensibilisation des populations et des PDI, en particulier à la participation communautaire.

Des relations intergroupes sont généralement positives, mais avec des incidents de violence et de discrimination non négligeables : La perception des ménages déplacés internes (PDI) concernant

leur accueil par les populations hôtes est globalement positive (90%), cependant, une minorité exprime des réserves, avec 7% ayant une opinion neutre et 3% déclarant ne pas être d'accord. Cette répartition indique que, même si la majorité des PDI se sentent bien accueillis, une petite frange perçoit encore des limites à leur acceptation. Du côté des ménages non déplacés, la perception de l'accueil réservé aux PDI est encore plus favorable (92%). Aucun répondant ne s'est déclaré en désaccord. Cela traduit une vision très positive et homogène de leur comportement de l'hospitalité envers les PDI.

La perception de la violence communautaire est globalement plus négative chez les PDI : 15% d'entre eux estiment que le niveau de violence est élevé ou très élevé, contre 9% des non-déplacés. Cela reflète un sentiment de sécurité plus fragile chez les PDI, possiblement lié à leur vulnérabilité accrue, leur mobilité forcée ou des expériences passées de violence.

Pour ce qui est du sentiment de discrimination, bien que les taux restent relativement faibles, une part significative des ménages déplacés internes (PDI) déclare avoir été confrontée à des discriminations dans l'accès aux services de base au cours des six derniers mois du fait de leur statut de déplacé. La santé est le secteur le plus concerné, avec 10% des ménages PDI qui déclarent la discrimination comme raison de s'être vu refuser l'accès à la santé. Elle est suivie par l'électricité (10%) et l'éducation (7%). De plus, 12% de personnes déplacées déclarent avoir subi le harcèlement ou la discrimination contre 5% chez les non-déplacés.

Les non-déplacés admettent que les PDI se trouvent dans une situation plus précaire comparée à la leur :

lorsque les personnes non déplacées comparent leur propre situation à celle des PDI, 63% la jugent meilleure ou bien meilleure, 26% la jugent identique (tandis que 7% seulement la jugent pire). Cette prise de conscience est importante pour la cohésion et la compréhension entre les groupes. Une meilleure connaissance des défis auxquels les personnes déplacées sont spécifiquement confrontées peut contribuer à la compréhension entre les groupes.

V.

RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LES SOLUTIONS AU DÉPLACEMENT DANS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}

Selon le cadre du CPI sur les solutions durables pour les personnes déplacées, «*une solution durable est atteinte lorsque les personnes déplacées n'ont plus de besoins spécifiques d'assistance et de protection liés à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir de leurs droits humains sans subir de discrimination du fait de leur déplacement*». La recherche de solutions durables - que ce soit sous la forme d'une intégration locale, d'une réinstallation ou d'un retour - est un processus visant à surmonter les vulnérabilités liées au déplacement et englobe plusieurs critères, notamment la sûreté et la sécurité, l'accès aux services de base et les moyens de subsistance. Il est important de noter que les personnes déplacées doivent satisfaire à ces critères dans la même mesure que la population non déplacée. C'est pourquoi le profilage a adopté une analyse comparative de la situation socio-économique des populations déplacées par rapport aux populations non déplacées, en fonction des critères définis dans le cadre de la CPI. En identifiant les différences entre la situation des personnes déplacées et celle des personnes non déplacées, l'analyse met en évidence les zones où la population déplacée est moins bien lotie et où l'on peut supposer qu'elle est toujours confrontée à des vulnérabilités liées au déplacement. De cette façon, l'analyse identifie les principaux obstacles à la recherche de solutions tout en soulignant les défis partagés dans la commune qui sont liés à des problèmes de développement plus larges.

Les résultats montrent que si les défis liés à la sécurité alimentaire, à l'accès aux services de base et à l'inactivité des jeunes concernent à la fois les ménages déplacés et non déplacés, les personnes déplacées sont davantage touchées. En d'autres termes, la situation de déplacement exacerbe ces vulnérabilités, rendant les ménages touchés moins résilients et plus exposés. Parmi les défis les plus importants observés :

L'insécurité alimentaire des PDI : Les PDI sont plus exposés à l'insécurité alimentaire que les non-déplacés. Près de trois ménages PDI sur quatre utilisent des stratégies d'adaptation à haut risque contre 60% de ménages non déplacés. Les stratégies d'adaptation mises en place par les ménages montrent une insuffisance des denrées alimentaires ou encore un accès difficile à ces denrées du fait des difficultés financières. Il est à cet effet

nécessaire d'augmenter les denrées alimentaires par le développement du secteur agricole en facilitant l'accès à la terre aux populations, de créer des GIC ou comités de développement pour l'intégration des populations en insuffisance alimentaire pour leur participation aux activités agricoles. Pour les populations dépendantes, il est nécessaire de déployer des programmes d'aide alimentaire avec l'appui des particuliers et ONG

La précarité des emplois : Les PDI ont plus accès à des emplois précaires et à des petites activités commerciales. En général, leurs revenus proviennent des travaux occasionnels. Par contre, les revenus des non-déplacés proviennent principalement de l'agriculture et de l'emploi formel. Afin d'améliorer les conditions d'accès des PDI à des emplois décents, il est nécessaire de promouvoir l'entrepreneuriat, la création d'emplois stables, l'intégration des PDI aux formations professionnelles sur les métiers porteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, etc.

L'inactivité des jeunes : La proportion de jeunes de 15-24 ans qui ne suivent pas d'études, d'emploi ou de formation (NEET/ ODD 8.6.1) est importante : 33% des hommes déplacés et 21% des hommes non déplacés, ainsi que 39% des femmes déplacées et 22% des femmes non déplacées. Ce groupe de jeunes est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). Il est important de prévenir la perte de capital humain (en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) ainsi que l'entrée sur le marché du travail.

Situation actuelle en matière de logement : Les populations déplacées internes, tout comme les populations hôtes, vivent dans des conditions précaires dans leur logement. Elles sont toutefois plus observées chez les PDI que les non-déplacés. Les PDI ont une taille moyenne de ménages de près de sept membres contre un peu moins chez les non-déplacés. Aussi, les ménages PDI sont en majorité en situation de location et rencontrent plusieurs difficultés pour l'accès aux services de base. Pour améliorer ces conditions, il est nécessaire de faciliter les conditions d'accès aux titres de propriété en réduisant les coûts d'obtention de titres et en facilitant la constitution des dossiers d'accès à ces dits titres.

Actes de naissance pour les enfants : 18% des enfants déplacés de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance, un document essentiel pour accéder aux services et, plus tard, pour obtenir une carte d'identité nationale. Compte tenu des efforts d'enregistrement des personnes déplacées dans la commune de Bafoussam 1^{er}, et avec le soutien du BUNEC, les ménages dont les jeunes enfants n'ont pas encore d'actes de naissance peuvent être identifiés et aidés à obtenir les documents personnels requis, garantissant ainsi qu'ils ne seront pas confrontés à des difficultés plus tard.

Accès à l'eau : Les difficultés d'accès aux services de base, notamment l'accès à l'eau de boisson potable et aux installations sanitaires sont quasi-similaires entre les PDI et non déplacés (près de 20% pour chacun des deux groupes) et sont à un niveau acceptable. Toutefois, des efforts d'amélioration sont à noter avec la construction des points d'eau potable, ainsi que des infrastructures d'assainissement de qualité pour veiller à la santé des populations. Les autorités locales doivent améliorer les conditions d'accès à l'eau par la mise en place des points d'eau potable et la facilitation récurrente dans les ménages.

Développement des stratégies pour la réunification familiale : Du fait des conflits armés dans les lieux d'origine de la majorité des PDI (90%), plusieurs membres de familles se sont vu séparer. Les ménages les plus touchés sont les ménages exclusivement PDI, dont près de la moitié (48%) ont subi les séparations familiales. La réunification familiale est un problème crucial qui demande l'intervention de plusieurs institutions administratives, judiciaires et sociales.

Comme souligné ci-dessus, la grande majorité des ménages déplacés à Bafoussam 1^{er} devrait rester dans la commune dans un avenir prévisible. **Le soutien à la levée des obstacles susmentionnés à l'intégration locale des personnes déplacées et l'attention portée à la cohésion sociale des communautés accueillant les personnes déplacées sont donc particulièrement importants pour l'avenir, tant pour les personnes déplacées que pour le développement durable de la commune de Bafoussam 1^{er}.**

INDICATEURS DE « PROGRÈS » SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

INDICATEURS CLÉS INDIQUANT LES PROGRÈS VERS DES SOLUTIONS DURABLES



PDI



NON DEPLACÉS



Sûreté et sécurité à long terme

Les ménages ont déclaré se sentir en sécurité/très en sécurité lorsqu'ils se promènent dans la journée
Indicateur ODD: 16.1.4

53%

59%

Ménages ayant subi un incident de sécurité au cours des 12 derniers mois

15%

12%

Femmes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

11%

1%

Hommes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois

5%

1%



Niveau de vie adéquat /accès aux services de base

(santé, eau, assainissement, éducation, logement, etc.)

Ménages ayant eu besoin d'accéder à des services de santé au cours des six derniers mois et ayant rencontré des difficultés

65%

73%

Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes)
Indicateur ODD 3.1.2

100%

90%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées (probablement protégé de toute contamination extérieure)

80%

80%

Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées qui ne partagent PAS avec d'autres ménages - sources d'eau gérées en toute sécurité - **Indicateur ODD 6.1.1**

30%

34%

Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages
Indicateur ODD 6.2.1

32%

37%

Ménages ayant accès à l'électricité - **Indicateur ODD 7.1.1**

99%

97%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les garçons de 12-18 ans

100%

98%

Fréquentation de l'enseignement secondaire par les filles de 12-18 ans

95%

94%

Hommes de plus de 15 ans alphabétisés (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

83%

92%

Femmes de plus de 15 ans alphabétisées (sachant lire et écrire) - **Indicateur ODD: 4.6.1 (a)**

82%

86%

Les ménages qui bénéficient d'une sécurité d'occupation dans leur logement actuel (c'est-à-dire qui disposent de documents légaux, notamment d'un titre de propriété, d'un contrat de location, etc.) Element de l'**indicateur ODD 11.1.1**

37%

Ménages résidant dans un espace de vie suffisant (au plus 3 personnes par chambre)
Element de l'**Indicateur ODD: 11.1.1**

56%



Accès à l'emploi et aux moyens de subsistance

Ménages appliquant des stratégies d'adaptation 'élevées' sur la base de l'indice réduit de stratégie d'adaptation (rCSI) - insécurité alimentaire

73%

60%

Hommes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

30%

40%

Femmes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête

17%

20%

Jeunes hommes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

33%

21%

Jeunes femmes (15-24 ans) ne travaillant pas et n'étudiant pas - **Indicateur ODD: 8.6.1**

39%

22%



PDI



NON DEPLACÉS



Accès à la documentation

Personnes disposant d'un acte de naissance

84 %

92%

Personnes de 18 ans et plus avec une carte d'identité nationale

84%

88%

Personnes ne disposant d'aucun document personnel

10%

3%

Enfants de moins de 5 ans munis d'un acte de naissance - **Indicateur ODD 16.9.1**

82%

89%



Accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens

Ménages déplacés ayant laissé une maison dans leur lieu d'origine

49%

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leur maison, parmi les ménages qui ont laissé leur logement derrière eux

15%

Ménages déplacés ayant une preuve de la propriété de la maison qu'ils ont laissée derrière eux, parmi les ménages ayant laissé une maison derrière eux

32%

Ménages déplacés ayant laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

44%

Ménages déplacés qui peuvent encore accéder à leurs terres agricoles, parmi les ménages qui ont laissé des terres agricoles dans leur lieu d'origine

15 %

Ménages déplacés disposant d'une preuve de propriété/documentation, parmi les ménages ayant laissé des terres agricoles sur leur lieu d'origine

27 %



Participation civique dans la communauté locale

Hommes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

35 %

69%

Femmes de plus de 20 ans ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020

25 %

62%



Regroupement familial

Ménages de déplacés internes actuellement séparés des membres de leur famille

33 %



Cohésion sociale et discrimination

Ménages de déplacés qui se sentent accueillis et acceptés par la communauté locale

87 %

Ménages non déplacés accueillant des personnes déplacées

92%

Personnes déclarant avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois pour différentes raisons (sexe, langue, appartenance tribale, etc.) - **Indicateur ODD 10.3.1**

15%

5%

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Cette section met en lumière la contribution essentielle des partenaires qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre réussie de ce projet de profilage socio-économique. Leur collaboration, leur expertise et leur soutien dévoué ont été essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet et aux conclusions présentées dans ce rapport.

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Nous remercions chaleureusement les institutions gouvernementales suivantes pour leur participation et leur soutien essentiels :



PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos principaux partenaires techniques et de mise en œuvre pour leur leadership et leur expertise :



PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien financier du :

BMZ

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nous remercions les organisations suivantes pour leur précieuse collaboration stratégique :



PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Nous exprimons notre profonde gratitude aux acteurs communautaires dont l'engagement a été essentiel à la réalisation de ce projet :

- Les chefs traditionnels et religieux;
- Les représentants des Personnes Déplacées Internes (PDI);
- Les représentants des communautés hôtes.



On ajoute les SUVs à l'he
changement de
au 078 88 88 88



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Contacts

Représentation HCR en République du Cameroun

B.P: 7077. Rue No 1.778- Bastos- Yaoundé

Tél: 222 202 954 / 222 213 591/691 14 12 23

Fax: 222 210 544 **Email:** cmrya@unhcr.org

GIZ Bureau Régional Afrique Central

B.P: 7814 Yaoundé- Cameroun 3^{ème} Rue Hippodrome

Tél: (+237) 650 27 69 31

Email: afanwi.niba@giz.de

